

**Préavis municipal No 6/2015  
concernant une demande de crédit de Fr. 184'000.00 pour la construction d'un  
tronçon de nouveaux collecteurs EC/EU dans le secteur ZI La Pierreire**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du futur développement du plan partiel d'affectation « La Pierreire », la  
Municipalité sollicite votre avis quant à la construction d'un tronçon de nouveaux  
collecteurs EC/EU.

|   |          |
|---|----------|
| <b>1 SITUATION GENERALE.....</b>                                  | <b>2</b> |
| <b>2 REMPLACEMENT D'UN TRONÇON DE COLLECTEURS COMMUNAUX. ....</b> | <b>4</b> |
| <b>3 PROCEDURE.....</b>   | <b>5</b> |
| <b>4 DEVIS ESTIMATIF. ....</b>                                    | <b>5</b> |
| <b>5 FINANCEMENT.....</b>   | <b>5</b> |
| <b>6 AMORTISSEMENT. ....</b>                                      | <b>5</b> |
| <b>7 CONCLUSIONS. ....</b>  | <b>6</b> |

## 1 Situation générale

L'évacuation des eaux claires et des eaux usées du secteur de la zone industrielle de La Pierreire est actuellement assurée par des collecteurs de 20 cm diamètre, posés en 1966.

Lors de l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de Villars-Sainte-Croix, adopté le 20 mai 2008 par le Département de la sécurité et de l'environnement, il avait été mis en évidence que les collecteurs communaux du secteur de la zone précitée, étaient sous-dimensionnés, et qu'il serait nécessaire de les remplacer lors du développement de ce secteur.



Au mois de mars 2015, a eu lieu la mise à l'enquête des travaux d'équipements du PPA La Pierre, ceci tant pour la partie concernant les ouvrages communaux, que pour celle concernant les constructions privées.

Les travaux projetés sont représentés sur la vue ci-dessous :



Tenant compte du fait que les collecteurs communaux sont sous-dimensionnés sur le tronçon situé à l'aval du point de raccordement figurant sur la vue présentée ci-dessus, et ce jusqu'au giratoire de la Coix-du-Péage, il est nécessaire de remplacer ce tronçon afin de rendre possible l'exécution des travaux d'équipements du PPA de La Pierre.

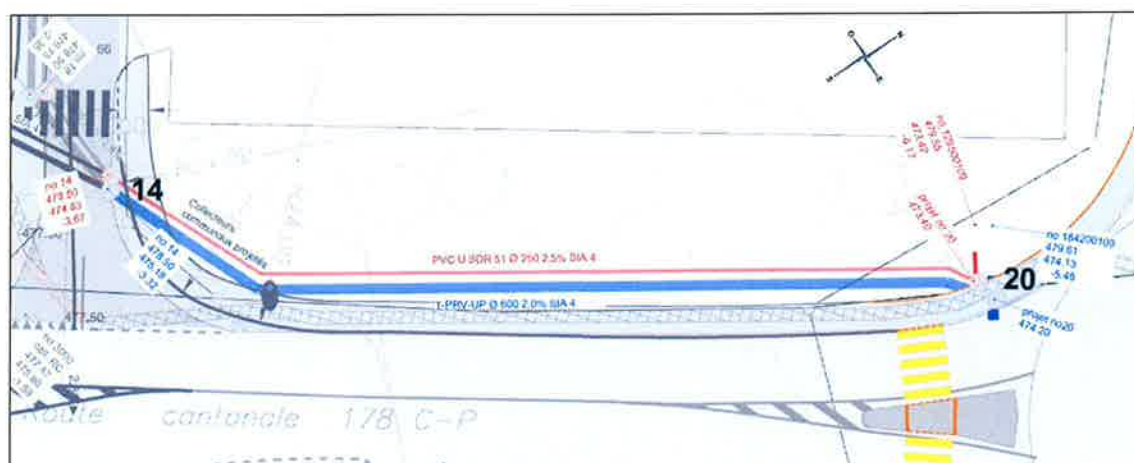
La mise en conformité des collecteurs communaux, jusqu'au point de raccordement précité, est une condition nécessaire pour la réalisation des travaux d'équipements privés du PPA précité. La construction des nouveaux collecteurs de ce PPA commencera au point bas, à partir du point de raccordement mentionné, pour remonter en parallèle à la route cantonale RC 178-C-P, avant de poursuivre vers la partie haute du terrain.

## 2 Remplacement d'un tronçon de collecteurs communaux

Comme mentionné précédemment, le remplacement de ces collecteurs communaux d'eaux claires est rendu nécessaire, car ceux-ci n'ont pas la capacité de transporter les eaux météoriques provenant des surfaces étanches et semi-étanches du secteur de La Pierreire.

On notera que, conformément aux directives découlant du PGEE communal, il est prévu de laminer les débits de pointe provenant des surfaces des constructions projetées sur le PPA La Pierreire. Pour ce faire, les directives cantonales en la matière ont été appliquées.

Tenant compte de ce qui précède, de l'ancienneté de ces ouvrages (environ 50 ans), et du fait que l'actuel collecteurs des eaux usées ne présente pas les garanties nécessaires en matière d'étanchéité, il est prévu de remplacer simultanément les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur ce tronçon.



Le nouveau collecteur d'eaux claires sera réalisé avec des tuyaux PRFV (résine de polyester renforcée de fibre de verre) de 60 cm de diamètre, alors que celui des eaux usées sera en PVC (polychlorure de vinyle) de 25 cm de diamètre. La pente de ces collecteurs sera comprise entre 2.0 et 2.5 %, et la profondeur variera de 3.67 m à 6.13 m.

Le tracé de ces collecteurs est situé sur un bien-fonds privé (parcelle n° 148, propriété Mostonn Business LTD). Une convention pour la réalisation des travaux, et pour l'inscription d'une servitude de passage de ces collecteurs, a été signée avec le propriétaire.

Des mesures de protection des arbres seront érigées durant les travaux de construction de ce tronçon de collecteurs.

### 3 Procédure

S'agissant de travaux de remplacement de ces collecteurs existants, ceux-ci ne sont pas soumis à une procédure d'enquête publique.

### 4 Devis estimatif

Le coût estimatif des travaux envisagés a été déterminé avec une marge d'approximation de  $\pm 10\%$ , conformément au règlement SIA 103-2014. Les travaux de génie-civil ont fait l'objet d'une mise en soumission en application de la LVMP (Lois vaudoise sur les marchés publics).

|   |               |
|---|---------------|
| Travaux de génie-civil  | Fr. 118'844.- |
| Mesure de protection des arbres (estimation)  | Fr. 10'000.-  |
| Divers et imprévus env. 15%   | Fr. 19'156.-  |
| Total travaux HT :  | Fr. 148'000.- |
| <br>  |               |
| Honoraires d'ingénieurs<br>(estimation pour projet et direction des travaux)                | Fr. 20'500.-  |
| <br>  |               |
| Honoraires de géomètre (estimation pour<br>rétablissement des limites et plan de servitude) | Fr. 1'500.-   |
| <br>  |               |
| Montant total HT  | Fr. 170'000.- |
| <br>  |               |
| TVA 8.0 %   | Fr. 13'600.-  |
| <br>  |               |
| Montant total TTC (arrondi)   | Fr. 184'000.- |

### 5 Financement

Cette dépense sera financée par les disponibilités courantes et, au besoin, nous vous proposons de financer ces travaux par l'emprunt en cours, qui fait partie de la limite accordée par le Conseil général le 1<sup>er</sup> décembre 2011, par l'acceptation du plafond d'endettement.

### 6 Amortissement

Cet investissement sera amorti :

- par prélèvement du disponible à la fin des travaux de la réserve "collecteur et épuration",
- Le solde, par un amortissement sur 30 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes

## 7 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

Vu le préavis municipal no 6/2015, du 9 juin 2015

Oui le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 184'000.00 pour la construction d'un tronçon de nouveaux collecteurs dans le secteur ZI La Pierreire
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement du disponible de la réserve "collecteurs et épuration".

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Georges Cherix

La Secrétaire :

  
Vivette Pilloud

